

La Lettre du Conseil Municipal

Roquetoire

N°7

Le ramassage de printemps : Assainissement

L'opération «Hauts de France propres» s'est déroulée le samedi 18 mars 2023. Le rendez-vous était donné sur la place à 10h pour participer à ce temps d'action citoyenne. Environ 70 personnes ont répondu à l'appel, habitant(e)s et président(e)s d'associations, que nous tenons à remercier.

Nous remercions également la Région Hauts-de-France pour son aide technique et matérielle, ainsi que la CAPSO pour la mise à disposition de bennes. Environ 1 600 litres de déchets ont été ramassés et triés. Un temps de convivialité apprécié de tous a clôturé cette matinée !



Suite à la réunion du conseil municipal du 8 février dernier, au cours de laquelle nous avons approuvé le choix de NOREADE d'implanter la station d'épuration sur la parcelle ZH 40, rue de Cohem, nous avons reçu en mairie, de la part de plusieurs habitants de la rue de Cohem, une proposition pour une autre parcelle. Nous avons organisé, avec NOREADE, une réunion d'information le mardi 11 avril dernier, destinée à l'ensemble des habitants de la rue de Cohem et du contour du Puits, afin de leur donner la meilleure information. La réunion a permis de faire le point sur l'ensemble du dossier et nous avons émis un avis favorable à l'étude de la proposition faite par les habitants.

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
Chambre
d'agriculture
Normandie

**FAIRE IDENTIFIER
VOTRE ANIMAL,
C'EST LE PROTÉGER**

**MIEUX COMPRENDRE
L'IDENTIFICATION**

Une obligation légale

Tous les chiens de plus de 4 mois et les chats de plus de 7 mois doivent obligatoirement être identifiés.

L'identification est souvent réalisée lors de la première visite chez le vétérinaire.

L'identification consiste le plus souvent à insérer une puce électronique sous la peau. Ce geste est indolore pour votre animal.

Si vous souhaitez acheter, vendre ou donner un chien ou un chat, celui-ci devra impérativement avoir été identifié en amont.



**Le seul lien officiel
entre votre animal et vous**

Grâce aux informations que vous avez indiquées dans le fichier national I-CAD, votre animal est officiellement rattaché à vous.

Si celui-ci a fugué et qu'il est retrouvé par un particulier ou par un professionnel, ou qu'il est déclaré «entré en fourrière», c'est sur la base de ces informations que vous serez contacté.e afin de venir le récupérer.

Veillez à actualiser régulièrement ces informations, notamment en cas de déménagement ou de départ en vacances.



**Pour en savoir plus, rendez-vous sur
identifier-mon-animal.fr**

Maire :
Véronique BOIDIN :
06 74 08 53 23

Adjoint :
François HENNERON :
06 86 79 68 10
Patricia WASSELIN :
06 34 29 14 69

Daniel NOURRY :
06 28 15 54 35
Laurent CEUGNIET :
07 83 60 52 81

Impôts sur le revenu

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne déclarative impôt sur les revenus 2022
Ouverture de la [déclaration en ligne](#) : le 13 avril 2023
Date limite fixée au **8 juin 2023** pour le Pas-de-Calais
Date limite de dépôt des déclarations « papier » :
22 mai 2023

**FINANCES PUBLIQUES**

Comment nous contacter ?

**Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !**



Votre centre des finances publiques offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être reçu au guichet ou rappelé au téléphone. Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles. Vous pouvez même prendre rendez-vous dans un point d'accueil plus proche (France Services ou certaines mairies). Pour cela, connectez-vous :

- à « **votre espace particulier** » sur le site impots.gouv.fr  **Votre espace particulier**

- ou rejoignez la page d'accueil du site impots.gouv.fr, rubrique « **CONTACT et RDV** »



Vous pouvez également nous joindre
par téléphone au numéro national **du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00**

0 809 401 401 Service gratuit
+ prix appel

France services « **Mon service public de proximité** »

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à moins de trente minutes de chez vous aux principaux organismes de services publics dont la Direction générale des Finances publiques et huit autres opérateurs.

Pour trouver la France services **la plus proche de chez vous**, rendez-vous sur :
le site www.service-public.fr rubrique France services
ou le site www.cohesion-territoires.gouv.fr rubrique France services

« Paiement de proximité »

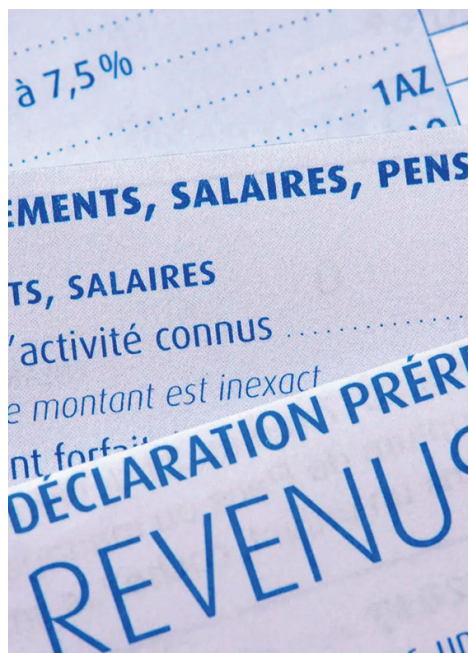
Un partenariat avec le réseau des **buralistes** permet de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public. Les buralistes affichant ce logo acceptent vos paiements par carte bancaire ou en espèces (jusqu'à 300 euros) si l'avis ou la facture comporte un « QR code » et la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement.



Retrouvez la **liste des buralistes partenaires agréés** auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr en tapant « paiement de proximité » dans le moteur de recherche ou en scannant ce « QR code ».



**Nous sommes également
à votre service...**



Toute personne qui souhaite être accompagnée avant l'élaboration de sa déclaration peut prendre rendez-vous au 06 86 79 68 10 auprès de M. François Henneron

LE MOT DE L'OPPOSITION

Suivez-nous sur Facebook : Roquette Pour Tous

Chères Roquestoriennes, chers Roquestoriens,

Assainissement : Lors du conseil municipal du 8 février 2023, RPT a voté en suivant la majorité, pour la vente à NOREADE d'un terrain communal situé rue de Cohem afin de construire la station d'épuration. Nous déplorons néanmoins que nos élus n'aient jamais été associés ni informés des avancées pas même en commission de travaux. Le choix de NOREADE avait été effectué par notre équipe lors des 2 mandats précédents et nous restons cohérents avec nos engagements. Or, lors du dernier CM du 14 avril, nous avons appris que des riverains mécontents se sont manifestés. Une réunion aurait eu lieu... Cette décision pourrait être annulée en faveur de l'achat d'un terrain privé. Le projet sera, de ce fait, de nouveau retardé, sans compter l'impact financier (- 15 180.00€).

Personnel communal : Un turn over important a eu lieu ces dernières années parmi le personnel de la commune. La communication des départs par la majorité, est, à géométrie variable.

Page Facebook : notre page reste active. Nous publions des informations en fonction de vos remarques. Certains habitants la confondent d'ailleurs avec celle de la majorité et nous remontent leurs doléances (état de saleté de la rue de Warnes d'Amont à certaines périodes, coupures de courant lors des travaux d'égoutage...). En groupe d'opposition constructif, nous prenons à cœur leurs demandes et les renvoyons vers le groupe majoritaire.

Marie-Françoise Wawrzyniak, Marc-Antoine Bruge, Annick Duprez, Richard Noel

La Lettre du Conseil Municipal



Budget - finances

Le vendredi 14 avril s'est tenue la réunion du conseil municipal pendant laquelle ont été votés les budgets réalisés 2022 et les budgets primitifs 2023.

Nous tenons à vous communiquer les chiffres globaux 2022 afin de vous donner une information synthétique des budgets communaux.

Année 2022

Budget Fonctionnement	
Recettes	1 137 234,16 €
Dépenses	-962 226,31 €
Résultat	+ 175 007,85 €

Budget Investissement	
Recettes	352 965,55 €
Dépenses	-242 681,03 €
Résultat	+ 110 284,52 €

ENSEMBLE	
Recettes	1 490 199,71 €
Dépenses	-1 204 907,34 €
Résultat	+ 285 292,37 €

Excédents Reportés sur le Budget 2023 en tenant compte du résultat 2022 qui s'ajoute au cumul des résultats des années antérieures

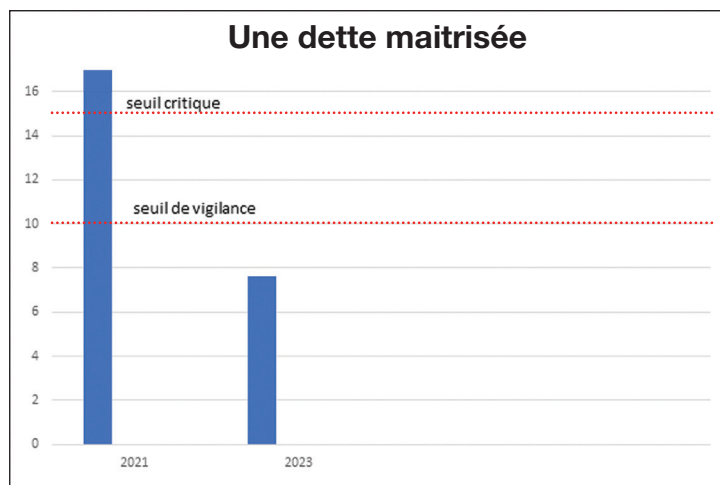
Fonctionnement	
Excédent	+ 471 498,52 €

Investissement	
Déficit	- 105 022,61 €

ENSEMBLE	
Excédent	+ 366 475,91 €

La capacité de désendettement s'améliore :

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette par l'autofinancement, s'est nettement améliorée, passant de 17,90 ans (au 1er janvier 2021) à 7,63 ans au 1er janvier 2023, soit bien en-deçà des seuils de vigilance définis pour les collectivités.



Le taux des taxes locales est stable : cette année encore, la commune de Roquetoire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ils demeurent inchangés depuis plusieurs années.





ET SI ON RÉCUPÉRAIT L'EAU DE PLUIE ?

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL

LA CAPSO SOUTIENT l'achat de cuve d'eau

Prime de **80€***

pour les cuves de 300 litres et moins

Prime de **100€***

pour les cuves de plus de 300 litres

versées en chèques **Happy Kdo**

À UTILISER CHEZ LES 250 COMMERÇANTS DU PAYS DE SAINT-OMER ADHÉRENTS À WWW.ACHETEZPAYSDESAINTOIMER.COM

RDV SUR www.ca-psy.fr



La CAPSO propose une aide en chèque HAPPY KdO pour l'acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux de pluie et d'économie de la ressource.

La CAPSO met en place un dispositif d'aide pour l'achat de cuve de récupération d'eau de pluie afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux de pluie et d'économie de la ressource.

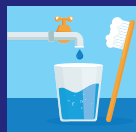
Le dispositif s'applique pour l'ensemble des habitants domiciliés sur l'une des 53 communes du territoire de la CAPSO et ceci sans condition de revenus.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCHERESSE :
le Pas-de-Calais en vigilance

Pour économiser l'eau chaque geste compte

particuliers



A la maison

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau et réparez les fuites
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement
- Évitez de nettoyer

- façades, toitures et terrasses
- Lavez votre véhicule dans une station de lavage
- Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins, choisissez le mode « éco »
- Installez des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche)

Au jardin

- Paillez le sol pour conserver l'humidité
- Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage
- Évitez d'arroser les pelouses
- Arrosez tard le soir pour réduire l'évaporation
- Réduire le nombre d'arrosages



- Tenez compte de la pluie prévue ou déjà tombée



entreprises, collectivités

- Lutte contre les fuites de réseaux
- Limitez l'arrosage des terrains de sports, massifs et espaces verts
- Optimisez le processus de production
- Mettez en place des procédés économes en eau



agriculteurs



- Lorsque c'est possible, adaptez vos assolements
- Évitez d'arroser en dehors des cultures et en cas de vent fort
- Optimisez les apports d'eau (outils d'aide à la décision)
- Lutte contre les fuites sur le matériel et sur les réseaux



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



La période de vacances est traditionnellement propice aux cambriolages et aux vols par ruse. Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, souhaite rappeler à la population les conseils de prudence à adopter :

Au quotidien :

- protégez votre domicile par un système de fermeture fiable ;
- soyez attentifs à vos clés ;
- soyez vigilants aux accès de votre domicile ;

- avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité ;
- ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

A l'approche des vacances :

- informez votre entourage de votre départ ;
- ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absence sur vos réseaux sociaux ;
- donnez l'impression que votre domicile est habité ;
- ayez recours à l'**opération tranquillité vacances**. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité peuvent surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie en composant le 17 ;
- si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque ;
- protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes ;
- Une fois les constatations faites par la gendarmerie ou la police, déposez plainte en vous munissant d'une pièce d'identité. Il est possible de déposer une pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> ;
- Faites opposition auprès de votre banque et déclarez le vol à votre assureur.

source : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Pendant-les-vacances-adoptez-les-bons-reflexes>

Mis à jour le 19/04/2023



Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

mairie-roquetoire@orange.fr

www.roquetoire.fr

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?
N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.21.39.05.07

Bibliothèque : 03 21 93 63 92

bibliothequeroquetoire@outlook.fr

Horaires : mardi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h
vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h

Site officiel de Roquetoire : www.roquetoire.fr

Page Facebook officielle : Roquetoire actualités

La Lettre du Conseil Municipal